

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Mardi 05 octobre 2021

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Attestation municipale de mise à disposition des installations

582116 ULTRA FUTSAL CLUB 94

Réception de l'attestation Municipale de mise à disposition du gymnase la **Halle des sports Rabelais, le mardi de 20h00 à 22h 00.**

560475 VERS L'AVANT

Réception de l'attestation municipale **Gymnase Paul Eluard le samedi à 12h à 14h** en alternance avec l'ASC Vitry.

FUTSAL D1

549877 -CA HAY LES ROSES 94 FUTSAL - FUTSAL D1

Courriel du club du 528/09/21, qui confirme que son jour de ses rencontres à domicile est bien le **samedi à 19h30.**

23974497 : CAL 94 FUTSAL / MAISONS ALFORT FC 2 Futsal D1 du 02/10/21

Courriel de la Municipalité de Hay les Roses du 30/09/2021, informant de la non disponibilité du gymnase jusqu'au 17 octobre 2021 qui a été réquisitionné pour permettre un hébergement d'urgence.
La commission reporte la rencontre à une date ultérieure qui sera fixée la semaine prochaine.

FUTSAL D2

24062315 : Saint Maurice AJ 2 / Vincennes FC du 09/10/21

Courriel de Saint Maurice Aj du 04/10/21, nous informant de l'horaire du *coup d'envoi à 15h gymnase du Cosec*. Prévenir l'équipe adverse.

560813 - VINCENNES FUTSAL CLUB

Courriel du club du 05/10/21, informant la commission de la difficulté d'obtenir, un gymnase pour disputer les rencontres à domicile.

La commission soutiendra toute proposition pour permettre au club de jouer cette saison y compris si le gymnase se situe dans une commune proche du Val de Marne comme Montreuil par exemple.

N'hésiter pas à vous rapprocher des autres clubs Futsal du District qui pourraient avoir des solutions ponctuellement.